SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr **Site : www.sntpct.fr**

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le n° 7564 – représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et svt du C.T.

COMMUNIQUÉ

CANNES 2023 : PROGRÈS SOCIAL ET LIBERTÉ D'EXPRESSION
rappel de ce qui constitue la République sociale

Le SNTPCT entend saluer le message délivré par Justine TRIET lors de la cérémonie de clôture du 76ème festival de Cannes.

Elle a partagé la solidarité qui réunit l'ensemble des réalisateurs, des techniciens et des artistes qui ont exprimé leur opposition à la régression inacceptable que constitue la réforme des retraites.

Elle a fait entendre ce qui constitue pour nous tous le sens du progrès que nos sociétés se doivent d'accomplir pour l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre.

Elle a exprimé ainsi la part de conscience sociale qui l'anime et de solidarité envers les équipes artistiques et techniques qui ont contribué à la réalisation du film qu'elle a mis en scène et auquel a été décerné la palme d'or.

S'il revenait à Madame la Ministre de la Culture de mettre en exergue à bon droit l'engagement de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis sa création à préserver le dispositif du soutien automatique à la Production :

- à en défendre l'existence vis-à-vis de l'Europe et du Monde et encourager les Nations à user de leur droit d'adopter de tels dispositifs de soutien afin de fonder une industrie de production propre à chacune d'elles ;
- qu'elle a ratifié à cet effet pour la France la déclaration de Mexico par laquelle 150 pays réitèrent leur volonté de préserver l'exception en matière culturelle, dont les mécanismes de soutien à la production de films.

Il n'est jamais inutile de rappeler que le principe de la liberté de création se voit parfois entravé par les regroupements de capitaux et les sources de financement des œuvres cinématographiques dès lors qu'elles se concentrent dans les mêmes mains :

- qu'ainsi il convient de renforcer ce qui constitue l'objet principal du soutien financier à la production géré par le CNC : en tout premier lieu de constituer un soutien à l'emploi des réalisateurs, techniciens et artistes résidents français, et aux industries techniques françaises,
- mais aussi un instrument de régulation qui permet de s'affranchir de critères uniquement fondés sur la rentabilité immédiate,
- qu'il doit permettre aux auteurs d'aborder les sujets et les formes les plus audacieuses, et qu'à ce titre, nous avons proposé d'instituer un système de prêt complémentaire assis sur la part de soutien mutualisée, afin de permettre aux films qui rencontrent pour cette raison des difficultés à réunir les fonds nécessaires, de boucler leur plan de financement en assurant aux techniciens et aux artistes le niveau de rémunération qui leur est dû.

Comme le souligne JustineTRIET, le Cinéma tire sa richesse et la fascination qu'il exerce de la pluralité des sujets et des modes d'expression qu'il doit être à même d'aborder.

C'est d'ailleurs pour ce motif, en réaction à la création des festivals de Venise, puis de Berlin, que celui de Cannes a été conçu en 1939, afin de mettre en valeur la diversité au plan mondial des expressions cinématographiques, avec la volonté de les libérer de la propension à l'uniformisation qu'elle a justement dénoncée.

Pour la Présidence,
Jean-Luc BALLESTER
Laurent CAVALIER
Dominique ROBERT

Par délégation
Jean-Loup CHIROL

Paris, le 31 mai 2023